



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction de collectifs, d'une résidence sénior et d'une résidence jeunes actifs dans la ville de Canteleu (76380)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VINCI IMMOBILIER NORD EST

Raison sociale

N° SIRET

83085407100024

Type de société (SA, SCI...)

SNC

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

CENGARLE

Prénom(s)

David

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39°a	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure ou égale à 10 000 m ² (14488 m ² de surface de plancher pour le projet).
41°a	Le projet crée des aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus (191 places de stationnement à l'état projet)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction de différents programmes résidentiels et équipements, pensés pour favoriser la mixité générationnelle et sociale :

- Résidences pour seniors autonomes avec espaces communs partagés (salle d'activités, jardins partagés) ;
- Logements pour familles, en majorité en accession ou en accession sociale type LLI ;
- Habitats pour jeunes actifs sous forme de studios ou colocations organisées ;
- Des espaces intergénérationnels, lieu central d'échanges

Actuellement, le site est constitué de bâtiments exploités dans le cadre d'activités industrielles (teinture, fabrication de graisse, fabrique de feutre) ainsi que des activités artisanales et industrielles plus récentes (fabrication de détergent, activité de pelliculage, carrosserie, garage). Ceux-ci seront bien entendu démolis avant l'édification du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'implante au sein de la commune de Canteleu, dans un tissu urbain en mutation, entre cadre résidentiel et espaces naturels. L'objectif est d'y créer un « éco-quartier » intergénérationnel à taille humaine, vecteur de lien social, d'innovation environnementale et d'urbanité durable. Le site a été choisi pour sa proximité avec des services existants, les transports en commun, et pour sa capacité à s'intégrer de manière cohérente dans le paysage local.

Le site sera structuré par une trame paysagère forte, inspirée des structures bocagères régionales et locale, intégrant

- Un parc linéaire traversant ce morceau de ville, vecteur de biodiversité et de promenade ;
- Une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert ;
- Des lisières végétales marquant les transitions entre bâti et nature.

Nous proposerons donc des dispositifs de gestion des eaux de pluie, tels que des noues végétalisées et des bassins de rétention, qui permettront d'absorber les excédents d'eau tout en enrichissant la diversité végétale. Nous sélectionnerons des végétaux capables de supporter les conditions liées à l'environnement immédiat, comme le vent, l'humidité, tout en minimisant l'entretien.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux devraient débuter courant 2026 et durer environ 24 mois.

Les nuisances pour les riverains et l'impact éventuel sur l'environnement seront limités au maximum et des mesures particulières seront mises en place en fonction de l'avancée du chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les travaux terminés, le projet comportera :

- Résidences pour seniors autonomes avec espaces communs partagés (salle d'activités, jardins partagés) ;
- Logements pour familles, en majorité en accession ou en accession sociale type LLI ;
- Habitats pour jeunes actifs sous forme de studios ou colocations organisées ;
- Des espaces intergénérationnels, lieu central d'échanges

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de démolir
- Permis de construire
- Dossier Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale, Surface de plancher, Places de parking ouvertes au public, Places de parking privées (fermées par une barrière)	17044m ² ; 14488m ² ; 120 ; 71

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site du projet éloigné de la ZNIEFF de type II de moins de 100m (la ZNIEFF du coteau d'Hénouville et la forêt de Roumare) et de plus de 3km de la ZNIEFF de type I (voir annexe 8)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité de Rouen dans le département de la Seine-Maritime.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope à moins de 16km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité de Rouen dans le département de la Seine-Maritime.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé au sein du périmètre du parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. Le projet n'est pas concerné par les parcs naturels marins, les zones de conservation halieutique ou le reste des espaces naturels type réserve naturelle nationale ou régionale.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun document relatif au bruit en vigueur.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun inventaire de zones humides n'a été effectué, on dispose cependant de la cartographie de Milieux Prédiposés à la Présence de Zones Humides (MPPZH) sur le secteur. Par ailleurs, le sol est imperméabilisé depuis une époque antérieure à la Seconde Guerre mondiale.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site couvert par le PPRI du Cailly, de l'Aubette et du Robec et le PPRI Vallée de la SEINE - Boucle de ROUEN
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Respectivement approuvés le 11 juillet 2022 et le 20 avril 2009 Le projet est soumis au risque de remontée de nappe. Des études piézométriques au droit du projet révèlent un niveau de nappe situé à 1m du terrain naturel soit à la cote +4,5mNGF.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude présentent de nombreuses sources potentielles de pollution dues aux anciennes activités industrielles pratiquées; les résultats des analyses indiquent une présence : - d'anomalies diffuses en métaux dans les remblais - d'anomalies diffuses en hydrocarbures (HCT, HAP) avec des impacts sur 3 sondages - des impacts en COHV sur 2 échantillons
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la ZRE de l'Albien Néocomien Le projet ne prévoit pas de prélèvement en eau à partir des masses d'eaux souterraines
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de tout périmètre de protection pour la ressource destinée à la consommation en eau potable (voir annexe 10)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet n'est pas concerné (voir annexe 9)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est à environ 6 km du site Natura 2000 "Boucles de la seine aval" appartenant à la Directive des zones spéciales de conservation et référencée FR2300123, site Natura le plus proche (voir annexe 7) Aucune espèce patrimoniale caractéristique de Natura 2000 n'a été recensée. Le projet n'a pas d'enjeux sur cette zone naturelle.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Raccordement sur réseau eau potable qui dessert actuellement les parcelles adjacentes.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Extraction des terres pour la réalisation des couches/structures VRD, des aménagements hydrauliques et les lampadaires. Les déblais excédentaires produits seront évacués en décharge adaptée. Une gestion adaptée et réfléchie sera mise en place pour préserver le volume disponible aux inondations en toute situation : chantier et exploitation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet utilise de manière indirecte les ressources naturelles du sol ou du sous-sol par les matériaux de construction nécessaires, constitués d'éléments extraits(gypse, ciment, argile, meulière, sable).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier à usage de logements, en partie édifié sur un parking en RDC et avec des espaces verts. La gestion des eaux pluviales sera intégrante au projet avec une gestion à la parcelle. Le projet vise à satisfaire aux exigences réglementaires en s'écartant des éléments sensibles en périmétrie du site : cours d'eau du Cailly et du ruisseau la Clairette.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de nettoyer les friches non qualitatives d'un point de vue écologique.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune espèce patrimoniale pour la Natura 2000 ou la ZNIEFF à proximité ne sera impactée négativement par le projet. Partant d'un site totalement imperméabilisé, il est prévu une plus-value paysagère dans les espaces verts pour diversifier les habitats avec une mosaïque de structure : arborée, abusive et herbacée autour de haie bocagère. Une gestion paysagère dite "différenciée" sera appliquée pour améliorer la qualité éco-paysagère du site avec l'utilisation d'éléments paysagers pour renforcer la biodiversité (niche, hibernaculum, tas de bois, ...) (voir annexe 7) Le projet n'est pas concerné.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet : - n'est pas soumis aux risques de mouvements de terrain - n'est pas soumis aux risques de sismicité - n'est pas soumis aux risques de cavité Le projet prendra compte de l'ensemble des préconisations pour la remontée de nappe avec une préservation des volumes disponibles aux inondations en phase travaux et exploitation (détail avec DLE).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors périmètre de protection liée à la ressource en eau (AEP).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier devant servir de logement pour plusieurs personnes. Des déplacements seront donc générés mais limités avec la disponibilité du réseau de transport collectif.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, les nuisances sonores seront limitées dans le temps et leur durée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En période d'exploitation, les véhicules entrants et sortants des parkings seront source de bruit. Les transports en commun disponibles et l'incitation d'utiliser le vélo contribueront à les réduire
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux du projet pourra générer des vibrations limitées dans le temps du fait des terrassements. En phase exploitation, le projet n'augmentera pas les vibrations générées par le trafic routier
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses par le biais de l'éclairage public, mais elles seront très limitées.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rejet d'eaux usées vers le réseau public. L'assainissement des eaux pluviales se fera par une gestion diffuse au vu du risque de remontée de nappe et de la pollution.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cours d'eau

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordé au réseau d'assainissement public qui est acheminé vers la station de traitement des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de réalisation, le chantier engendrera différents types de déchets inertes, non dangereux et dangereux, qui seront triés et évacués selon la réglementation. En phase d'exploitation, le projet engendrera une faible production d'ordures ménagères (déchets des visiteurs). Le projet propose la réalisation d'aire de tri enterrée sur l'emprise foncière de l'opération.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Démolition de 7 bâtiments exploités dans le cadre d'activités industrielles (teinture, fabrication de graisse, fabrique de feutre) ainsi que des activités artisanales et industrielles plus récentes (fabrication de détergent, activité de pelliculage, carrosserie, garage)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration des dessertes, de l'offre et des conditions de logement, des usages, des connexions à la ville.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet s'implante sur des parcelles déjà urbanisées et comprend la démolition des bâtiments existants. Le site ne présente pas d'enjeux écologiques : absence de destruction d'espaces naturel et désimperméabilisation des sols pour permettre l'accueil d'une biodiversité perdue puis mise en relation avec le cours d'eau du Cailly. Le site est concerné par des risques naturels (remontée de nappe) ainsi les constructions seront réalisées en conformité avec les normes constructives géotechniques et réglementaires. Les enjeux porteront sur la gestion des eaux pluviales en conformité avec le règlement d'assainissement : le PLU de la METROPOLE ROUEN NORMANDIE, le SAGE du Cailly et le SDAGE de Seine-Normandie. Les analyses de sol ont mis en évidence des anomalies qui nécessitent de mettre en place des filières de gestion des terres excavées où les opérations de terrassement prendront en compte ces données afin de réaliser un suivi et une traçabilité des excavations, mouvement de terres.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet consiste en la construction de collectifs, d'une résidence sénior et d'une résidence jeunes actifs. Afin de réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, différents aménagements seront réalisés dont les principales sont les suivantes :

- Gestion des eaux pluviales sur le site avec la création de noues et bassins/dépressions végétalisés dimensionnés pour tamponner une pluie d'occurrence centennale (un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera déposé auprès de la DDTM),
- Aménagements paysagers (composé d'essence locale) avec la création d'un parc de pleine terre ouvert au public favorisant la biodiversité
- Prise en compte du risque d'inondation par débordement du Cailly
- Adaptation de l'éclairage public pour limiter la pollution lumineuse,
- Les toitures des bâtiments seront végétalisées, permettant de réduire les dépenses énergétiques, favorisant la biodiversité et ralentissant les écoulement des eaux pluviales,
- Au cours de la phase chantier, une attention particulière sera portée pour minimiser les nuisances sonores et lumineuse, afin d'avoir un impact limité auprès des riverains et de s'inscrire dans une démarche vertueuse (tri des déchets, etc..).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet architectural est abordé sous ses interfaces environnementales, patrimoniales et paysagères. En effet, les parcelles sont bâties et fortement imperméabilisées à hauteur de 95 % minimum. Au contraire, le projet va permettre d'augmenter la surface des espaces verts, avec la création d'un parc paysager, et augmenter la biodiversité du secteur.

Pour l'impact des eaux pluviales, un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera déposé auprès des services instructeurs.

A ce titre, nous estimons que ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 08 : Patrimoine naturel	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 09 : Patrimoine historique	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Captage AEP	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 : Plan paysager du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CENGARLE

Prénom David

Qualité du signataire Directeur Territorial Normande

À Rouen

Fait le 30/04/2025

Signé par :

 32BF0537E1FB4D6...

Signature du (des) demandeur(s)

VINCI IMMOBILIER NORD EST
 2, rue René Cassin
 14280 SAINT-CONTEST
 SNC au capital de 10 000 € - APE 4110A
 Siret : 830 854 071 00024 - RCS : NANTERRE